

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**5<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2010**

**Séance du 18 novembre 2010**

CG 10/5<sup>ème</sup>/V-03

**FONDS D'AIDE A LA MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS  
POUR LES PERSONNES AGEES (F.A.M.E.P.A.)**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DE SERRES**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX  
DE RÉNOVATION DE LA MARPA  
DE MONTAIGU DE QUERCY**

—  
Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil Général a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Etablissements pour Personnes Agées (F.A.M.E.P.A.) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subventionnement : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- subvention maximale limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le Président du Syndicat Intercommunal du Pays de Serres à MONTAIGU DE QUERCY, propriétaire des locaux, sollicite une aide départementale de 30 500,00 € pour la réalisation de travaux de rénovation de la MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées).

Ces travaux comprennent des réaménagements intérieurs de la MARPA (transformation d'un logement de fonction en 4 places d'accueil supplémentaires pour personnes âgées) et une réfection des abords de la MARPA en vue d'assurer la sécurité des résidents.

Cette extension de capacité a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation en date du 21 octobre 2009.

Le coût total des travaux s'établit à **171 142,02 € T.T.C.**répartis comme suit :

- Sécurisation des abords des bâtiments.....29 941,50 €
- Rénovation intérieure.....112 995,00 €

**TOTAL HT**.....142 936,50 €

**TOTAL TTC**.....**171 142,02 €**

Le plan de financement proposé est le suivant :

- **Subvention Conseil Général**.....**30 500,00 €**
- Autofinancement.....5 642,02 €
- Emprunt.....135 000,00 €

**TOTAL**.....**171 142,02 €**

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Accorde à la commune de Montaigu-de-Quercy une subvention de 30 500 € pour des travaux de rénovation de la MARPA ;
- Vote les crédits correspondants à l'article 2041423, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,